

## SEANCE DU 6 JUILLET 2017

**Date de convocation :** 28 juin 2017

**Date d'affichage :** 18 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept le six juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents :** MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Hélaïne, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

**Absent excusé :** Mr Etienne Bonnel.

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte Langlois.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 8 juin 2017.

### **RAPPORT ANNUEL 2016 DU SMAEP**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2016 du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Saint Sauveur Lendelin portant sur le prix et la qualité de l'eau, adopté par le comité syndical lors de la réunion du 30 mai 2017.

Le rapport précise notamment que l'eau distribuée n'est pas calcaire et qu'il est donc déconseillé d'utiliser des adoucisseurs d'eau.

Entre 2016 et 2015, le montant du prix de l'eau a subi une augmentation d'environ 5%.

Enfin, Monsieur le Maire précise que les investissements prévus pour l'année 2017 sont :

- la conduite de refoulement R2 vers La Bijude,
- des travaux prévus à l'usine de traitement de la station de pompage afin d'améliorer la production et le traitement de l'eau,
- une étude diagnostique du réseau et des ouvrages.

Le montant total des investissements s'élève à 604 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le dit-rapport.

### **FDGDON CHOIX DE L'ENTREPRISE**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, choisit Manche Dératisation situé à Coutances pour la destruction des nids de frelons asiatiques pour l'année 2017.

### **DEVIS CEGELEC**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une lanterne a été endommagée au niveau du Bourg de Cambernon et que le montant de la réparation s'élève à 900 € TTC.

Il précise d'autre part que l'assurance peut participer au défraiement de ce dommage.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de procéder au remplacement de cette lanterne, de faire intervenir l'assurance et enfin demandent à Monsieur Francis LEBEURY de déclarer cet incident auprès des services de la Gendarmerie.

### **BILAN COMPTABLE DE LA COMMUNE 1ER SEMESTRE**

Monsieur le Maire fait aux membres du Conseil Municipal un bilan comptable des dépenses engagées par la Commune à mi-année.

Il leur précise que seul un compte a fait l'objet d'un dérapage budgétaire, il s'agit du compte 61558 entretien mobiliers, cela s'expliquant par des travaux de réparation de matériel non budgétés au niveau de la Salle des Fêtes.

### **SUIVI DES IMPAYES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état des impayés, le montant s'élève au 30 juin 2017 à 2 645,25 € et concerne essentiellement des frais de cantine non acquittés.

Il leur précise d'autre part qu'il a pris contact avec la trésorière afin de déclencher les oppositions à tiers détenteurs ou l'intervention d'huissier en fonction des situations.

### **COMPTE RENDU REUNION SATESE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2016 des systèmes d'assainissement effectué par le SATESE.

Concernant la station du Bourg, les résultats d'analyses sont corrects et l'entretien de la station est régulier et satisfaisant.

Concernant la station de l'Aubrière, celle-ci n'est pas encore dans un état de fonctionnement optimal. L'entretien de la station est régulier et satisfaisant.

### **ARROSAGE DES FLEURS**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les employés communaux seront absents du 17 juillet au 1er août 2017.

De ce fait, un calendrier de l'entretien de la station d'épuration et de l'arrosage des fleurs est constitué avec les membres du Conseil Municipal.

### **ACCESSIBILITE SALLE DES FETES**

Monsieur Hubert ALEXANDRE précise aux membres du Conseil Municipal que la pose des nez de marches peut être effectuée par ses soins.

De ce fait, après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis proposé par HANDINORME pour un montant de 2 363,22 € TTC.

De plus, les bandes de signalisation pour surfaces vitrées seront posées par Messieurs Francis LEBEURY, David COLLETTE et Hubert ALEXANDRE et l'employé communal courant juillet.

En ce qui concerne la mise en place d'une tablette adaptée aux personnes à mobilité réduite au niveau du bar de la Salle des Fêtes, les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur Francis LEBEURY, Adjoint aux travaux de faire établir des devis.

## **ETAT DE VIGILANCE SECHERESSE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Préfet a placé en état de vigilance sécheresse notre Département et ce jusqu'au 31 octobre 2017.

En conséquence le dispositif suivant est mis en place :

- Échanges entre les services de l'état des départements partageant les bassins versants limitrophes,
- Réunions régulières du groupe restreint de l'observatoire sécheresse,
- Activation du réseau ONDE (surveillance des assècs des cours d'eau) avec une fréquence de suivi toutes les 2 semaines,
- Interrogation par les services de l'état toutes les 2 semaines des principales collectivités productrices d'eau et de leurs délégataires sur la situation de la ressource pour l'alimentation en eau potable,
- Communication de la Préfecture vers le grand public, en particulier diffusion sur le site Internet de la Préfecture des décisions prises en application du présent arrêté.

## **DEVIS CHAUDIERE DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la chaudière de l'école est en mauvaise état ; de ce fait, il faut envisager son remplacement.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis présenté par la Communauté Coutances Mer et Bocage et l'entreprise FOUCHARD d'un montant de 16 739,04 € TTC + l'option brûleur fioul 2 allures d'un montant de 2 149,20 € TTC ; et demandent à Monsieur le Maire de demander l'intervention du Département au niveau du Fonds d'Investissement Rural.

## **DESIGNATION D'UN REFERENT EPARAGE**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, désigne Monsieur David COLLETTE, Adjoint aux chemins pour être le correspondant communal auprès de l'entreprise FATOUT.

## **COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA CMB**

Monsieur le Maire fait un compte rendu aux membres du Conseil Municipal des réunions qui se sont tenues au niveau de la Communauté Coutances Mer et Bocage.

Il leur précise d'une part que le marché de débardage et de curage des voiries communautaires a été attribué à l'entreprise LEHODEY.

Ensuite, il leur précise qu'une note cadrage a été élaborée dans le but de diminuer les dépenses de fonctionnement de 12 %. Pour cela un audit interne va être réalisé et les Vices-Présidents thématiques auront l'obligation de valider les budgets leurs concernant.

En ce qui concerne l'école, le DASEN a accepté le retour à la semaine des 4 jours pour les écoles du territoire à l'exception de l'école d'Orval qui reste à 4,5 jours.

Avec la suppression de TAP (Temps d'Activité Périscolaire), il est envisagé de renforcer l'enveloppe du projet d'école, conforter les accueils de loisirs et enfin déployer les outils numériques à l'école.

Enfin, il leur précise que 13 créations d'emplois sont envisagées en vu de la reprise de l'activité Pays de Coutances, pour créer le service de développement économique pour positionner la communauté comme chef de file sur la qualité des eaux territoriales et enfin pour régulariser un emploi sur la collecte des ordures ménagères.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un problème d'écoulement des eaux au niveau du Bourg.

Ces derniers demandent à Monsieur David COLLETTE de faire établir un devis à l'entreprise FATOUT.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que concernant l'affaire Commune de Cambernon/Collette chemin d'Isigny, la date de plaidoirie est fixée au 7 septembre prochain et leur précise le contenu des conclusions qui ont été émises par l'avocat représentant la Commune.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'après réunion avec Monsieur ADAM des services techniques du Conseil Départemental, les travaux au niveau du Carrefour du Mériotel devront débiter prochainement.

Suite aux derniers événements passés, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demandent à Monsieur le Maire de faire payer au Club de l'Amitié les locations d'utilisation de la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il procédera à la signature de l'acte de cession à titre gratuit à la Commune d'une voie privée du Lotissement Delarocque le mardi 11 juillet.

Madame Christine BISSON fait un compte rendu aux membres du Conseil Municipal de la réunion de la Commission Culture qui s'est déroulée à Roncey. Elle demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à un endroit où pourrait être installée une boîte à lire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 24 août 2017 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 25.